

Rezā MIRSAMIIE

## A propos des déictiques en persan

Les 7 et 8 juin derniers s'est déroulé en Sorbonne un colloque sur le thème de *La Déixis*, organisé par Marie-Annick Morel et Laurent Danon-Boileau, professeurs à l'Université de la Sorbonne Nouvelle (Paris III), avec la participation d'environ 240 linguistes venus de toute la France et de plusieurs pays européens.

On appelle déixis l'ensemble des éléments qui situent l'énoncé dans une situation de communication. Chacun de ces éléments, dès lors qu'il participe d'une façon ou d'une autre à ce processus, est appelé déictique.

Les déictiques désignent tout d'abord les participants de l'acte de l'énonciation: un locuteur qui s'adresse à un ou plusieurs interlocuteurs. Il s'agit donc des pronoms personnels de la première et de la deuxième personne (*je, nous tu, vous*). Le moment de l'énonciation est ensuite assumé par le temps et l'aspect du verbe. D'autre part, les démonstratifs servent à «montrer» tel ou tel élément (objet ou personne) qui ne trouve sa référence que dans le discours. On compte enfin dans la catégorie des déictiques les adverbes de lieu (*ici, là*) et de temps (*hier,*

---

\* Dans cet article nous avons respecté le système de translittération de l'auteur (La Rédaction).

*demain*, etc) qui situent le discours dans un lieu et un temps précis. Ainsi, *ici*, *là*, *hier*, et *demain* ne trouvent leur référence que par rapport au lieu et au moment de l'énonciation.

De ce fait, les déictiques s'opposent aux mots substitués, anaphoriques ou cataphoriques, par le fait que ces derniers trouvent leur référence dans le contexte linguistique.

Le présent article est le développement des remarques que nous avons formulées à propos d'une communication d'environ deux pages de M. Gilbert Lazard intitulée «Remarque sur la déixis en persan», et qui ont été envoyées en septembre aux organisateurs du colloque. Nous n'y traitons que des démonstratifs et des pronoms personnels en persan, sans toutefois avoir la prétention d'avoir entièrement abordé la question: ce qui suit n'en est qu'une approche. Nous étudierons ces démonstratifs et pronoms du point de vue de leur distribution tout en tenant compte à la fois des faits de la langue écrite et de la langue parlée.

## 1. Les démonstratifs:

En persan, il existe une homonymie parfaite entre les pronoms et les adjectifs démonstratifs au singulier. Cependant, ils se distinguent sur un point: les adjectifs démonstratifs n'ont pas de formes du pluriel.

### 1.1. Les adjectifs démonstratifs:

Sans distinction de genre, le persan possède deux adjectifs démonstratifs *in* et *ân* pour désigner aussi bien des [+ hum] que [- hum]:

- a) *in* montre ce qui se trouve auprès des locuteurs,
- b) *ân* montre ce qui se trouve à distance,

Ex: *in* pesar râ didam «j'ai vu ce garçon»,  
*ân* pesar râ didam «j'ai vu ce garçon».

La différence qu'établit le persan entre ces deux «garçon» se base sur la distance qui sépare l'objet ou l'être désigné du locuteur dans le discours. «*In pesar*» se trouve plus proche de «*ân pesar*», ce qu'en français on pourrait traduire, mot à mot, par «ce garçon-ci» et «ce garçon-là». C'est cette désignation, éloignée ou proche, qui confère à ces adjectifs la valeur déictique.

De plus, ces deux formes *in* et *ân* sont à l'origine de plusieurs dérivations lexicales qui acquièrent du coup la valeur déictique de celles-ci. On peut en citer les plus importantes et les plus usuelles:

a) *in* + *ĵâ* «lieu» → *inĵâ* (en ce lieu-ci):

Ex: *inĵâ in pesar râ didam* «ici, j'ai vu ce garçon-ci».

b) *ân* + *ĵâ* → *ânĵâ* (là, là-bas):

Ex: *ânĵâ ân pesar râ didam* «là, j'ai vu ce garçon-là».

c) *ham* (même) + *in* → *hamin* (ce même... ci):

Ex: *hamin pesar ra didam* «j'ai vu ce même garçon-ci».

d) *ham* + *ân* → *hamân* (ce même... là):

Ex: *hamân pesar râ didam* «j'ai vu ce même garçon-là».

Dans la langue parlée, alors que le déictique *in* reste le même, *ân* subit des changements phoniques et prend la forme de *un*; ceci est valable pour ses dérivés également:

Ex: *un* pesar râ didam.

*unĵâ* pesar râ didam.

*hamun* pesar râ didam.

Parfois, au lieu d'avoir un des deux démonstratifs, un morphème *e* s'ajoute à la fin du terme déterminé. Ce *e*, appelé «*ésâpneh*», est normalement une préposition et a pour rôle d'introduire un adjectif ou un complément de nom (comme dans les deux premiers exemples suivants). Cependant, lorsque aucun complément ne le suit, on pourrait penser qu'il acquiert une valeur déictique:

Ex: *pesar-e ĵavân râ didam* «j'ai vu le jeune garçon».

*pesar-e Parviz râ didam*. «j'ai vu le fils de Parviz».

*pesar-e râ bebin* «regarde le/ce garçon» (en le montrant).

## 1.2. Distinction entre adjectif et pronom démonstratif:

Le critère pour distinguer les adjectifs des pronoms démonstratifs est que les premiers ne peuvent avoir de formes plurielles (*-hâ* pour les [-hum] et *-ân* pour les [+hum]), car en persan c'est le substantif qui porte les marques du nombre et non le déterminant démonstratif:

Ex: *in pesar-ân râ didam* «j'ai vu ces garçons-ci».

*ân pesar-ân ra didam* «j'ai vu ces garçons-là».

Ainsi les formes «in-ân pesar-ân...» et «ân-ân pesar-ân...» seront agrammaticales et inacceptables.

### 1.3. Les pronoms démonstratifs:

Les pronoms démonstratifs ont la forme *in* et *ân* au singulier avec la même distinction entre ce qui est proche ou à distance des locuteurs:

Ex: *in* râ didam «j'ai vu celui-ci».

*ân* râ didam «j'ai vu celui-là».

Bien qu'ils soient, comme en français, des pronoms substitués, anaphoriques ou cataphoriques, on pourrait estimer qu'ils sont à la limite de l'anaphoricité et de la déixicité puisqu'ils gardent toujours cette idée de désignation de ce qui est proche ou éloigné.

De même qu'ils peuvent remplir les fonctions d'un substantif, au pluriel ils portent les mêmes marques que celui-ci à savoir *-hâ* et *-ân*. C'est cette présence des formes au pluriel, comme nous l'avons déjà noté, qui les différencie des adjectifs démonstratifs. De plus, au pluriel, ces pronoms comportent quatre formes selon la distance qui sépare l'objet ou la personne désignée et selon qu'il s'agit d'un [+ hum] ou d'un [-hum]:

a) *in* + *hâ* → *inhâ* (= proche + [-hum]):

Ex: *inhâ* râ didam «j'ai vu ceux-ci»

b) *in* + *ân* → *inân* (= proche + [+ hum]):

Ex: *inân* ra didam «j'ai vu ceux-ci»

c) *an* + *hâ* → *ânâ* (= à distance + [-hum]):

Ex: *ânâ* râ didam «j'ai vu ceux-là»

d) *ân* + *ân* → *ânân* (= à distance + [+ hum]):

Ex: *ânân* râ didam «j'ai vu ceux-là».

Il faut remarquer que parfois *inhâ* et *ânâ* s'emploient également pour désigner des [+ hum]. Dans ces cas, la norme veut que lorsque ces pronoms remplissent la fonction sujet, le verbe soit au singulier s'il s'agit d'un [-hum] et au pluriel s'il s'agit de [+ hum]:

Ex: *inhâ gerân ast* \*«ceux-ci est cher»

*ânâ gerân ast* \*«ceux-là est cher»

*inhâ u râ didand* «ceux-ci l'ont vu»

*ânâ u râ didand* «ceux-là l'ont vu».

Cependant, comme on ne peut faire cette distinction entre [+hum]/[-hum] lorsque ces formes sont employées dans d'autres fonctions, l'usage se généralise, à l'oral surtout, de se servir de *inhâ* et de *ânhâ* pour désigner des [+hum] même si cela paraît contraire aux règles. Toutefois, un autre facteur pourrait être à l'origine de cette tendance.

À l'oral, comme pour les adjectifs, le *â* de *ân* se transforme en *u* au singulier. Au pluriel, en plus de ce changement effectué sur le *â* initial, dans le cas des [+hum] le *n* final tombe (*ânân* → *unâ*, *inân* → *inâ*); en ce qui concerne les [-hum], *ânhâ* et *inhâ*, dans la majorité des cas le *h* peut ne pas être prononcé: *ânhâ* → *un(h)â*, *inhâ* → *in(h)â*. Ainsi, la disparition du *n* et du *h* réduit les quatre formes à deux formes *inâ* et *unâ*, ce qui entraîne automatiquement la réduction de la distinction [+hum]/[-hum].

Enfin, il est à noter que ces pronoms, comme les adjectifs démonstratifs, peuvent être à l'origine de dérivations (*hamân-hâ*, *hamin-hâ*, *ham-inân*, etc...), et qu'à l'oral ces dérivés subissent également les changements phoniques que nous venons de voir.

#### 1.4. Récapitulation:

Après cette présentation des démonstratifs, nous pouvons récapituler les adjectifs et pronoms démonstratifs en persan parlé et écrit de la manière suivante:

##### 1.4.1. Les adjectifs démonstratifs:

	Proche		à distance	
	Sing.	Plur.	Sing.	Plur.
Langue écrite	in	-	ân	-
Langue parlée	in	-	un	-

##### 1.4.2. Les pronoms démonstratifs:

	Proche			à distance		
	Sing.	Plur.		Sing.	Plur.	
		[+Hum]	[-Hum]		[+Hum]	[-Hum]
Langue écrite	in	inân	inhâ	ân	ânân	ânhâ
Langue parlée	in	inâ(n) in(h)â	in(h)â	un	unâ un(h)â	un(h)â

*N.B:* Un son mis entre parenthèses signifie que celui-ci peut ne

pas être prononcé.

## 2. Les pronoms personnels:

En persan, il existe deux types de pronoms personnels: les conjoints et les disjoints, chacun possédant six formes selon la personne et le nombre, sans distinction de genre pour la troisième personne. Ils peuvent remplir diverses fonctions selon leur distribution. Dans ce cas, ces pronoms, surtout les conjoints, changent de formes.

### 2.1. Les pronoms personnels conjoints:

Ces pronoms ne peuvent s'employer que s'ils s'ajoutent à une base verbale, à un substantif ou à une préposition. Ils possèdent deux formes distinctes: l'une assumant la fonction sujet et l'autre celle de complément de verbe ou de nom.

#### 2.1.1. Les pronoms conjoints sujets:

Dans ce cas, les pronoms personnels conjoints sujets s'ajoutent à la fin d'une base verbale:

Personne	Nombre	
	Singulier	Pluriel
1°	-am	-im
2°	-i/∅	-id
3°	-ad/∅	-and

Il faut remarquer que la seule présence d'un pronom conjoint suffit à distinguer la personne et le nombre, et qu'il n'est pas nécessaire d'avoir la présence d'un pronom disjoint (cf. 2.2).

Ex: did-am «j'ai vu»      did-im «nous avons vu»  
 did-i «tu as vu»      did-id «vous avez vu»  
 did-- «il/elle a vu»      did-and «ils/elles ont vu».

De plus, il y a une réalisation zéro (∅) de pronoms pour la deuxième personne du singulier à l'impératif, et pour la troisième personne du singulier au passé et à l'imparfait:

Ex: biyâ «viens»      mais, biây-id «venez».

Dans son article M. Lazard présente une «deuxième série» de pronoms. Il s'agit en fait de la forme du verbe *être* employé

comme auxiliaire. On peut s'en apercevoir lorsqu'on compare ces pronoms avec ceux du tableau précédent; la seule différence concerne la troisième personne du singulier *ast* (*-ast* selon G. Lazard) qui n'est autre que la base du verbe *être* au présent.

### 2.1.2. Les pronoms conjoints compléments:

En fonction de complément, ces pronoms changent de forme et s'ajoutent à la fin d'une base verbale, d'un substantif ou d'une préposition. Lorsque ces formes s'ajoutent en finales d'un des cas cités ci-dessus, elles remplissent la fonction de complément d'objet direct, d'objet indirect, ou de nom.

Personne	Nombre			
	Singulier		Pluriel	
	écrit	oral	écrit	oral
1°	-am		-mân	-mun
2°	-at	-et	-tân	-tun
3°	-aš	-eš	-šân	-šun

Les deux pronoms *-et* et *-eš*, employés à l'oral, sont des variantes de *-at* et *-aš*.

#### 2.1.2.1. Complément d'objet direct:

Dans ce cas, ces formes s'ajoutent en finales d'une base verbale suivie d'un des pronoms conjoints sujets:

– Forme verbale + Pro.sujet + Pro.complément:

Ex: did + am (1° pers. + sing. + sujet) + at/et (2° pers. + sing. + comp.)

= "vu + je + te" «je t'ai vu».

Ex: did + i (2° pers. + sing. + sujet) + mân (1° pers. + plur. + comp.)

= "vu + tu + nous" «tu nous as vu».

#### 2.1.2.2. Complément d'objet indirect:

En fonction de complément d'objet indirect, les pronoms personnels conjoints s'ajoutent à la fin d'une préposition:

Personne	Nombre			
	Singulier		Pluriel	
	écrit	oral	écrit	oral
1°	-am		-emân	-emun
2°	-at	-et	-etân	-etun
3°	-aš	-eš	-ešân	-ešun

– Préposition + Pro.complément + Verbe + Pro.sujet:

Ex: az + e (relateur) + šân + porsid + am  
= “à + eux + demandé + je” «je leur ai demandé».

Ex: beh + e + tân + goft + im  
= “a + vous + dit + nous” «nous vous avons dit».

En fonction de complément d’objet direct ou indirect, les trois formes de la troisième personne du singulier et du pluriel sont des pronoms substitués et deviennent des pronoms anaphoriques ou cataphoriques.

### 2.1.2.3. Les pronoms conjoints compléments de nom:

Dans ce cas, les pronoms conjoints compléments s’ajoutent à la fin d’un substantif qu’ils déterminent.

– Nom + Pro.complément:

Ex: barâdar + am «le frère de moi»  
barâdar + at/et «le frère de toi»  
barâdar + e + mân «le frère de nous»  
barâdar + e + tân «le frère de vous».

Il est à noter que comme les trois personnes du singulier comportent une voyelle à l’initiale, l’élément relateur *e* n’apparaît pas.

### 2.2. Les pronoms personnels disjoints:

Comme les pronoms conjoints, les disjoints peuvent s’employer en fonction de sujet, de complément de verbe et de nom. Cependant, alors que les conjoints possédaient deux formes distinctes pour chaque personne selon qu’il s’agissait des fonctions sujet ou complément, les pronoms disjoints, eux, ne comportent qu’une seule forme pour les deux fonctions:

Personne	Nombre	
	Singulier	Pluriel
1°	man	mâ
2°	to	šomâ
3°	u/vei	išan

### 2.2.1. Les pronoms disjoints sujets:

En fonction sujet, ces pronoms se placent devant le verbe (qui, en plus, comporte, en final, un pronom conjoint sujet correspondant au pronom disjoint) et ses compléments éventuels.

Ex: *man didam mâ didim*  
*to didi šomâ didid*  
*u did išan didand*

Contrairement aux pronoms personnels conjoints sujets dont la présence est obligatoire, les disjoints peuvent ne pas apparaître. Ils sont utilisés:

- lorsqu'ils réfèrent à une personne pour la première fois,
- lorsque dans un énoncé comportant plusieurs propositions, il existe plusieurs sujets différents,
- lorsqu'il s'agit d'un énoncé emphatique.

En dehors de ces quelques cas, leur emploi alourdit l'énoncé et est fortement déconseillé.

Il est à remarquer que *mâ* peut, comme le «nous» en français, être inclusif ou exclusif. De plus, en persan, de même que *šomâ* («vous»), le pronom *išan* («ils/elles») peut ne pas être le pluriel de *u* («il/elle») et s'employer comme terme de politesse. Le fait le plus marquant est que *mâ* et *šomâ* peuvent avoir une forme plurielle, même s'ils désignent déjà la pluralité (*mâhâ*, *šomâhâ*). Parfois, on emploie également les démonstratifs *ânhâ* et *ânân* à la place de *išan*.

### 2.2.2. Les pronoms disjoints compléments:

Comme pour les pronoms conjoints, les disjoints peuvent être compléments d'un verbe ou d'un nom.

#### 2.2.2.1. Les pronoms disjoints compléments de verbe:

En fonction de complément d'objet direct ou indirect, on se sert des mêmes formes que celles employées en fonction de sujet.

Lorsqu'il s'agit d'un COD, aux pronoms disjoints s'ajoutent l'élément *râ* introducteur du défini sans changement de forme, à l'exception de la première personne du singulier (*man*) qui change de forme graphique et phonique pour devenir *mara* (à l'oral, il existe également une forme en *mano*).

– Pronom disjoint = COD:

Ex: <i>marâ</i> did/ <i>mano</i> did	«il m'a vu»
<i>u-râ</i> didam	«je l'ai vu»
<i>mâ-râ</i> didid	«vous nous avez vu».

– Pronom disjoint = COI:

Ex: be <i>u</i> goftam	«je lui ai dit» ( <i>be</i> = préposition à)
be <i>u</i> goftim	«nous lui avons dit».

Dans le style littéraire, on emploie également les pronoms disjoints suivis de *râ* en fonction d'objet indirect, mais dans ces cas *râ* est sémantiquement l'équivalent d'une préposition et il ne marque plus le défini:

Ex: *marâ* goft = be *man* goft «il m'a dit».

#### 2.2.2.2. Les pronoms disjoints compléments de nom:

Dans cette fonction les pronoms disjoints déterminent un substantif auquel ils sont reliés à l'aide du relateur *e* (l'équivalent des prépositions *de* ou *à*):

Ex: dast-e- <i>man</i>	«la main de moi»
dast-e- <i>to</i>	«la main de toi»
dast-e- <i>mâ</i>	«la main de nous».

Ces pronoms et ceux conjoints employés dans la même fonction sont des déterminants possessifs et il nous semble préférable de préciser que lorsque les pronoms personnels disjoints ou conjoints (à l'exception des trois personnes du singulier) sont précédés de *e* qui les relie au substantif, ils deviennent des possessifs.

#### 2.3. Le pronom personnel commun:

On appelle pronom commun un pronom qui ne possède qu'une seule forme pour les trois personnes du singulier et du pluriel. On en distingue trois variantes: *x<sup>v</sup>od*, *x<sup>v</sup>is*, *x<sup>v</sup>išťan*. Mais c'est le pronom *x<sup>v</sup>od* «soi» qui s'emploie le plus. Comme les pronoms disjoints ou conjoints, *x<sup>v</sup>od* peut remplir les fonctions sujet, complément d'objet et complément de nom.

### 2.3.1. En fonction sujet:

En fonction sujet deux types de constructions sont possibles selon qu'à *x<sup>v</sup>od* s'ajoute un pronom conjoint ou non:

a) *x<sup>v</sup>od* + forme verbale + pronom personnel conjoint:

Dans ce cas, c'est le pronom personnel conjoint qui détermine *x<sup>v</sup>od*:

Ex: *x<sup>v</sup>od didam* «j'ai vu (moi)».  
*x<sup>v</sup>od didi* «tu as vu (toi)».

b) *x<sup>v</sup>od* + pro. conjoint + base verbale + pro. conjoint:

Ce type de construction est proche de celui où un pronom disjoint sujet était employé (cf. 2.2.1.) pour marquer et insister sur le sujet du verbe:

Ex: *x<sup>v</sup>odam didam* «j'ai vu moi-même».

Parfois, l'insistance va jusqu'à employer, en plus de *x<sup>v</sup>odam*, un pronom disjoint:

Ex: *man x<sup>v</sup>odam didam* \*«moi, moi-même, j'ai vu».

### 2.3.2. En fonction complément:

C'est en fonction de complément d'objet direct ou indirect que *x<sup>v</sup>od* s'emploie comme pronom réfléchi. De même que dans les cas précédents, *x<sup>v</sup>od* peut s'employer soit tout seul soit accompagné d'un pronom personnel conjoint sujet:

Ex: *x<sup>v</sup>od râ didam* «je me suis vu»  
 ou *x<sup>v</sup>odam râ didam*

Ex: *be x<sup>v</sup>od gofti* «tu t'es dit»  
 ou *be x<sup>v</sup>odat gofti*.

Mais lorsque *x<sup>v</sup>od* ne renvoie pas à la même personne que celle désignée par le pronom personnel sujet conjoint agglutiné au verbe, *x<sup>v</sup>od* perd sa forme réfléchie et il n'est plus qu'un complément direct ou indirect. Dans ce cas, il doit soit comporter un pronom complément conjoint, soit être suivi d'un pronom complément disjoint introduit à l'aide du relateur *e*:

Ex: *x<sup>v</sup>odat râ didam* «je t'ai vu (ou "toi-même")»  
 ou *x<sup>v</sup>od-e-to râ didam*

Ex: *be x<sup>v</sup>odat goftam* «j'ai dit à toi-même»  
 ou *be x<sup>v</sup>od-e-to goftam* «je t'ai dit à toi».

En guise de conclusion, on peut dire que les démonstratifs persans possèdent des formes homonymes au singulier. Au

pluriel, les adjectifs démonstratifs se distinguent des pronoms par le fait qu'ils ne comportent pas de formes plurielles. De plus, bien que les pronoms démonstratifs soient des substituts, ils gardent cependant une valeur déictique.

Quant aux pronoms personnels disjoints ou conjoints, c'est surtout leur distribution qui permet de déterminer leur fonction grammaticale.

En fonction de sujet, seuls les pronoms conjoints sont obligatoires. Il nous semble également que seuls les pronoms disjoints peuvent s'employer comme complément de nom et que les disjoints agglutinés à un nom deviennent des adjectifs possessifs, et correspondent à des structures que nous pouvons avoir en français:

barâdar e *man* = «le frère de moi»

barâdar-*am* = «mon frère».

### Bibliographie

BATENI, M.R., *Towsîf-e sâxtemân-e dastûrî-ye zabân-e fârsî*, Téhéran, Amîr Kabîr, 1364/1985 (3<sup>e</sup>éd.), 193p.

CHARI'AT, M.J., *Dastûr-e zabân-e fârsî*, Téhéran, Asâîr, 1367/1988 (3<sup>e</sup>éd.), 459p.

NATEL-KHANLARI, P., *Dastûr-e zabân-e fârsî*, Téhéran, Tousse, 1366/1987 (8<sup>e</sup>éd.), 367p.

*La déixis*, Prépublications du Colloque de linguistique organisé par Marie-Annick MOREL et Laurent DANON-BOILEAU, Université de Paris III-Sorbonne Nouvelle, Juin 1990, 2 tomes, 573+165p.